

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Contrat d'objectif

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/05/2017
Réuni le : 16/05/2017
Sous la présidence de : Gilles Nottebart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Contrat d'objectifs 2015/2019

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Contrat d'objectifs lycée 2015 - 2019

Vu

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République
L'article L.421-4 du Code de l'Éducation

La circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

La circulaire n° 2015-004 du 14-1-2015

Le Projet académique

Le Contrat d'objectifs 2014-2018 signé le 15 juillet 2014 entre l'académie de Rennes et l'administration centrale

Un contrat d'objectifs lie le lycée Anita CONTI et l'académie de Rennes pour une période de quatre ans.

Article 1 : Objet du contrat

La démarche de contractualisation doit permettre à la communauté éducative de se mobiliser afin de conduire chaque élève à la réussite, dans son parcours au lycée, dans sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, dans sa vie citoyenne et professionnelle future.

Conformément aux textes visés, le présent contrat définit les objectifs prioritaires que l'établissement s'engage à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et au contrat d'objectifs conclu entre l'académie de Rennes et l'administration centrale. Il prend appui sur le projet d'établissement.

Article 2 : Engagement de l'établissement

Diagnostic :

1. Présentation du Lycée :

Situé à **Bruz**, au Sud-Ouest de Rennes, le **Lycée Anita Conti** (ouvert à la rentrée 2005) scolarise des élèves provenant d'un large secteur scolaire (11 communes au Sud de Rennes).

Le Lycée accueille une population plutôt favorisée.

90% des élèves empruntent les **transports scolaires** et **97%** sont **demi-pensionnaires**.

La structure pédagogique est « classique » avec **4 séries de Baccalauréats (ES, L, S et S.T.M.G)**, et aucune option spécifique (Anglais LV1 – Allemand LV2 – Espagnol LV2 – Italien LV2 et Latin).

1.1. Les collèges du secteur de recrutement :

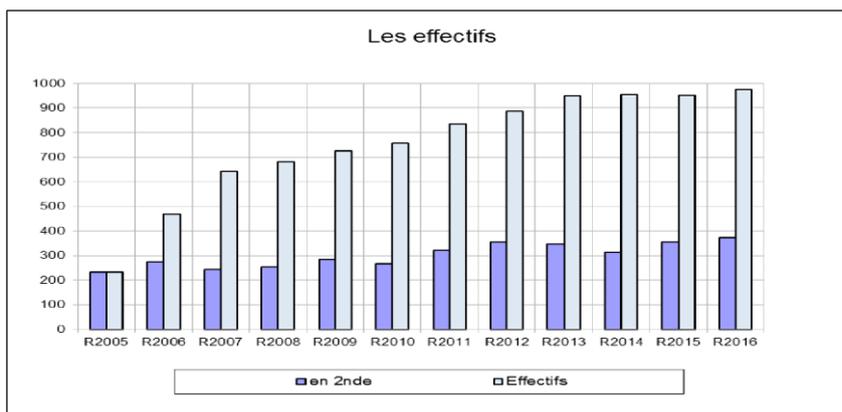
➤ **4 collèges** « alimentent » à plus de 75% le Lycée. A la rentrée 2016, sur les 372 élèves de seconde :

- 29,00% viennent du **Collège Pierre Brossolette de Bruz**
- 25,53% viennent du **Collège Noël du Fail de Guichen**
- 11,02% viennent du **Collège de Fontenay de Chartres de Bretagne**
- 13,70% viennent du **Collège Andrée Récipon d'Orgères**

☒☒14% des élèves de seconde viennent des **collèges privés** du secteur

- 8,60% viennent du **Collège privé de Bruz**
- 5,40% viennent du **Collège privé de Guignen**

1.2. Les effectifs :



En augmentation régulière jusqu'en 2012, stable entre 2012 et 2015, les effectifs ont nettement progressé en septembre 2016 (979 élèves, soit + 22) et devraient dépasser la barre des 1000 élèves (1030 ?) à la rentrée 2017.

1.3. La population accueillie :

Le Lycée Anita Conti a été, de 2005 à 2015, un lycée plus « féminin » que l'ensemble des lycées de l'académie de Rennes mais cette particularité n'est plus vérifiée depuis la rentrée 2016.

(A la rentrée 2016, nous avons accueilli 491 filles et 485 garçons).

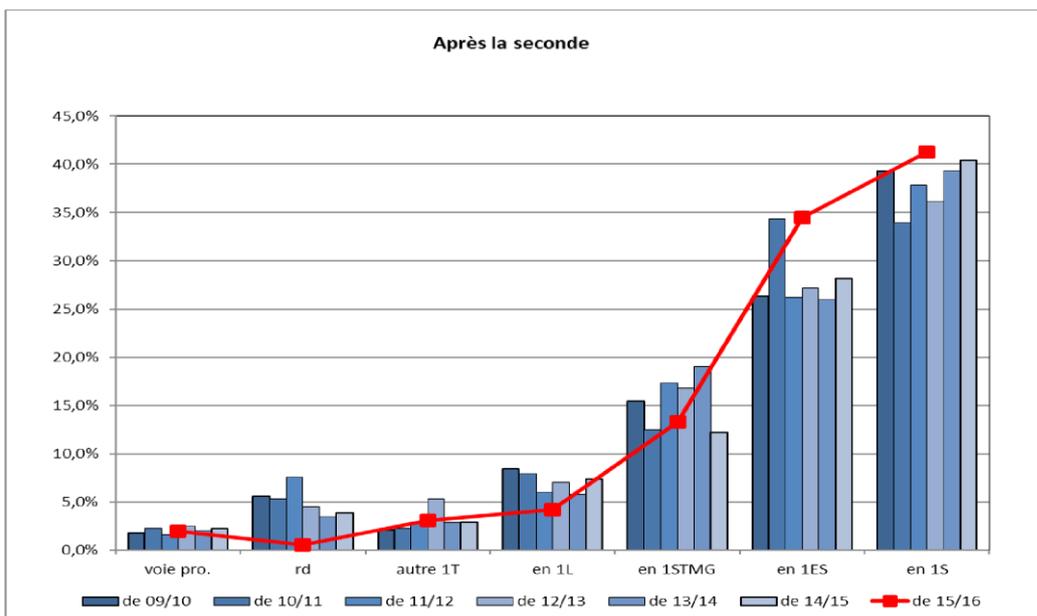
1.4. Les catégories socioprofessionnelles :

La population scolarisée est plutôt favorisée :

(38,7% de C.S.P très favorisées, taux supérieur à la moyenne académique).

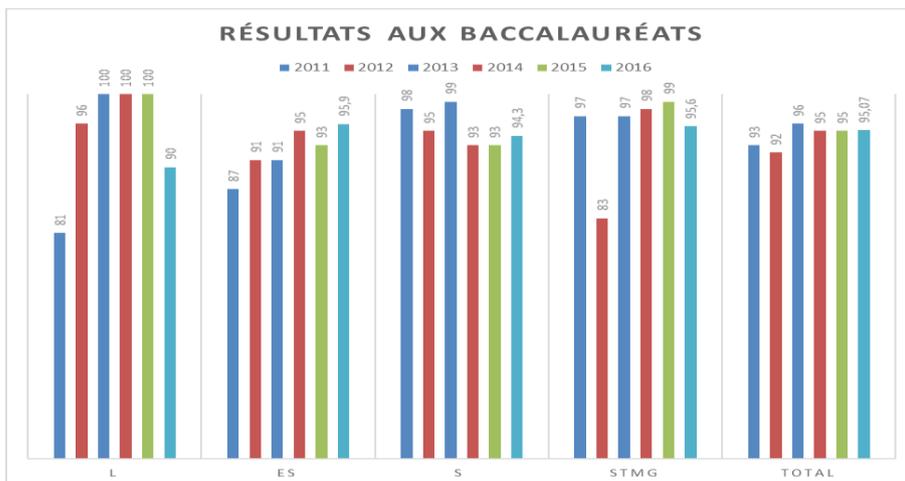
1.5. L'orientation au Lycée Anita Conti :

- Des taux de redoublement assez faibles en fin de seconde.
- Des taux de passage en 1ère ES et 1ère S assez élevés.
- Une faible orientation vers la série L.
- Une orientation en baisse vers la série S.T.M.G



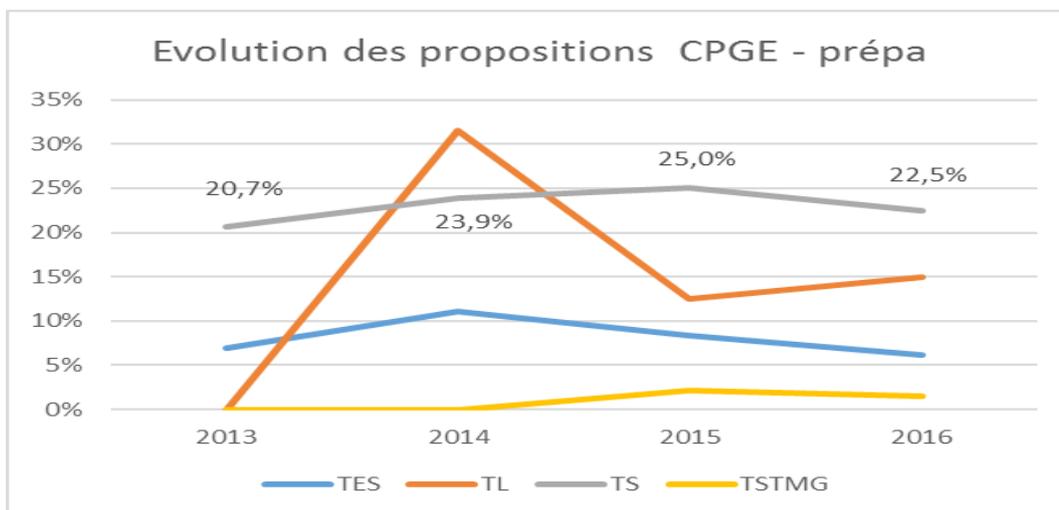
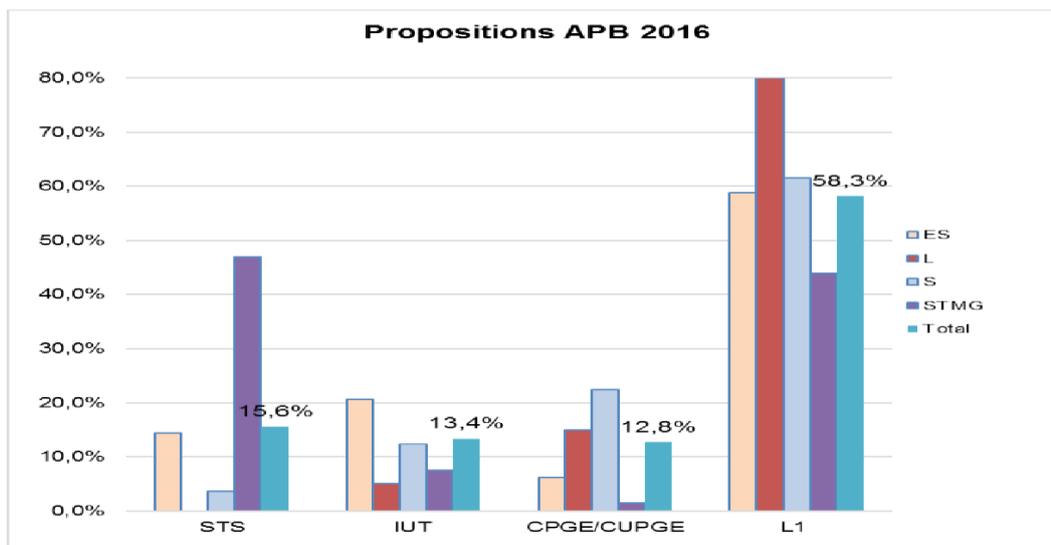
1.6. Les résultats aux baccalauréats :

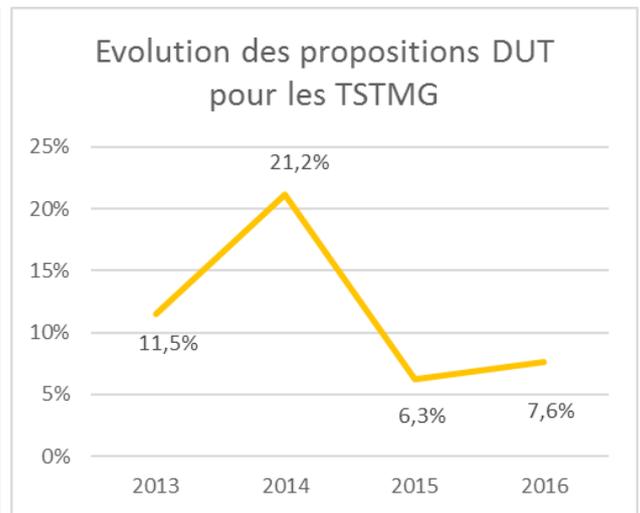
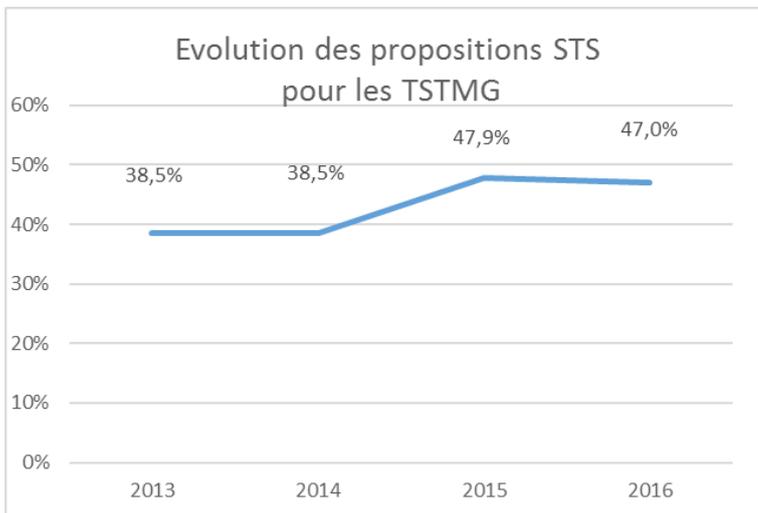
Les résultats aux baccalauréats sont satisfaisants :
(Supérieurs aux moyennes académiques en série ES et S.T.M.G en juin 2016)



1.7. Les parcours au lycée :

- 89,92% des élèves de seconde (rentrée 2014) ont fait un parcours lycée sans redoublement. Cette fluidité des parcours n'a pas impacté les résultats aux baccalauréats 2016.
- Le taux « sortants bacheliers en 3 ans » reste très positif.





➤ Le faible nombre d'élèves en **série L** ne permet pas de dégager des conclusions pertinentes sur les choix d'orientation de cette série.

➤ Points de vigilance :

. Série S.T.M.G:

- **47%** des élèves de **Terminale S.T.M.G** intègrent une **Section de Technicien Supérieur (BTS)** et **7,6%** un **Institut Universitaire de Technologie (DUT)**.
- Par conséquent, **plus de 50% des élèves de cette série** se dirigent vers l'**Université (L1)** où, très souvent, leurs chances de réussite sont plus faibles.
- Il est nécessaire de retravailler l'attractivité des **S.T.S** via le **Programme d'Information et d'Orientation** du lycée d'autant que l'expérimentation mise en place dans l'Académie (places réservées pour les élèves de Bac Pro.) risque de rendre cette orientation un peu plus sélective.

. Série S :

- **22,5 %** des élèves de **Terminale S** choisissent une **Classe Préparatoire**.
 - **12,3 %** des élèves de **Terminale S** choisissent un **I.U.T**
 - **16,4 %** des élèves de **Terminale S** choisissent une orientation en **P.A.C.E.S (Première Année Commune aux Etudes de Santé)**.
- **plus de 50 %** des lycéens choisissent donc une voix sélective !
- Vu le faible taux de réussite en **P.A.C.E.S**, une plus grande orientation vers les **C.P.G.E**, et plus particulièrement **les classes préparatoires intégrées**, augmenterait de manière significative la réussite de nos élèves après le baccalauréat (N+2),

La vie scolaire :

Avec **97 %** de demi-pensionnaires et **90 %** d'élèves qui empruntent les transports scolaires, le lycée Anita Conti accueille pratiquement tous ses élèves (plus de 900 !) de manière continue de 8h15 à 18h.

L'encadrement par l'équipe vie scolaire est essentiel pour des élèves qui restent dans l'établissement tout au long de la journée. Activités et animations sont nécessaires notamment sur le temps de la pause méridienne.

Il faut souligner la présence d'un seul **Conseiller Principal d'Éducation** malgré la forte amplitude horaire et l'effectif croissant.

Le **Conseil de la Vie Lycéenne**, accompagné par des adultes volontaires, pourrait être un élément moteur pour animer au quotidien la vie du lycée.

On peut cependant constater, année après année, de nettes difficultés pour faire vivre ce **C.V.L** et la **Maison Des Lycéens**, faute de volontaires...

Il est nécessaire, avec l'aide de l'équipe Vie Scolaire, d'engager une dynamique avec les lycéens.

Axes de progrès :

- ✓ Maintenir la **politique d'équité** dans l'allocation des moyens d'enseignement et dans la construction de classes équilibrées et équivalentes pour de bonnes conditions de réussite pour tous.
- ✓ Permettre une plus grande diversité des parcours au lycée Anita Conti en tentant de rétablir une plus grande **attractivité** de la filière **littéraire (L)**.
- ✓ Consolider la **revalorisation** de la filière **S.T.M.G.**
- ✓ Développer l'**information à l'orientation Post Bac** (demande récurrente des parents).
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des **animations pédagogiques et culturelles** en favorisant l'ouverture européenne et internationale.
- ✓ Renforcer les **actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté** et plus particulièrement la prévention des attitudes addictives (tabagisme) en impliquant davantage les enseignants.
- ✓ Renforcer le **service « Vie scolaire »**
- ✓ Dynamiser le **Conseil de la Vie Lycéenne** en communiquant davantage avec les représentants des lycéens et en favorisant l'accompagnement des lycéens par les adultes (vie scolaire et enseignants).

2 les objectifs

Ces objectifs résultent d'un diagnostic partagé entre l'autorité académique et l'établissement, produit par l'équipe de direction, le conseil pédagogique et le ou les inspecteurs correspondants de l'établissement. Ces objectifs sont hiérarchisés, donc peu nombreux et consensuels au sein de l'EPL.

Le contrat précise les leviers, les actions ainsi que la contribution de chacun des acteurs visant l'atteinte des objectifs identifiés. L'établissement s'engage, dans le cadre de son autonomie, à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions définies de façon concertée, avec l'appui des corps d'inspection, rendant ainsi possibles les évolutions pédagogiques et éducatives nécessaires.

Le contrat définit **deux ou trois objectifs** s'inscrivant dans les objectifs 2 et 3 du contrat d'objectifs signé entre l'académie de Rennes et l'administration centrale :

Objectif 1 :

Poursuivre une politique éducative « vertueuse » pour faire du lycée Anita Conti un établissement juste et équitable.

Levier 1.1:

- ✓ Répartir de manière juste et équitable les moyens d'enseignement.
 - Répartir harmonieusement les moyens au bénéfice de tous les élèves.
 - Optimiser le nombre de dédoublements de manière équitable pour un même niveau d'élèves.
 - Mieux accompagner les élèves aux résultats fragiles pour construire un parcours d'orientation positif.

Levier 1.2 :

- ✓ Constituer les classes en répartissant les élèves de manière à respecter l'équilibre « filles / garçons », « élèves aux résultats fragiles / élèves aux résultats solides » ...
 - Répartir de manière équitable les filles et garçons dans les divisions.
 - Répartir de manière équitable les élèves aux résultats fragiles ou solides dans les divisions.
 - Construire les classes de Premières et Terminales en tenant compte des avis des équipes pédagogiques (élèves à séparer ; élèves à regrouper...).

Levier 1.3 :

- ✓ Accueillir et accompagner tous les élèves en favorisant la solidarité entre pairs.
 - Promouvoir au travers de l'AP l'aide personnalisée entre pairs.
 - Favoriser le travail en autonomie des élèves (salle en « autogestion » élèves de Terminales qui aident les élèves de premières...).
 - Impulser un tutorat entre pairs et favoriser le travail collaboratif en réservant à cet usage des salles du CDI.
 - Mesurer et développer le bien être des élèves au lycée.

Objectif 2 :

Renforcer l'ambition pour l'enseignement supérieur

(Continuum des parcours Bac -3 / Bac +3) en aidant les élèves à construire une image positive de leurs propres capacités et compétences.

Levier 2.1 :

✓ **Valoriser toutes les voies d'accès aux filières de formation.**

- Valoriser la filière L au travers d'actions spécifiques (démarches de projets – options ou spécialités attractives...).
- Valoriser la filière STMG (actions spécifiques et modules optionnels).
- Pérenniser le forum de l'orientation par les pairs (anciens élèves).
- Développer en direction des élèves de Secondes la présentation des différentes séries par les élèves de Terminales.

Levier 2.2 :

✓ **Convaincre et mobiliser les élèves sur la nécessaire régularité du travail, de l'effort et de l'engagement.**

- Pérenniser un « calendrier mesuré » des Devoirs Communs et Examens Blancs (1 Bac Blanc et 1 DC maxi en classe de Terminales).
- Développer la participation des élèves à des actions culturelles.
- Favoriser l'engagement des élèves au bénéfice d'actions citoyennes

Levier 2.3 :

✓ **Préparer la poursuite d'études dès la classe de première**

- Travailler l'ambition et accroître la demande vers les filières sélectives.
- Consolider la mise en œuvre d'un cursus lié aux compétences info-documentaires.
- Diversifier les actions de découverte de l'enseignement supérieur.
- Développer les partenariats avec les écoles et instituts publics (Universités Rennes I et Rennes II, IEP, IUT, CPGE...).

3 Les indicateurs de référence :

Le contrat prévoit des indicateurs permettant d'apprécier la réalisation des objectifs.

Il s'agit :

- Des indicateurs nationaux APAÉ et de leur déclinaison académique ;
- Des indicateurs du projet académique et éventuellement des indicateurs spécifiques à l'établissement ou au BAPE de référence ;
- Des indicateurs qualitatifs portant, par exemple, sur l'évolution des pratiques pédagogiques au sein de la classe.

Objectif 1 :

✓ Poursuivre une politique éducative « vertueuse » pour faire du lycée Anita Conti un établissement juste et équitable.

Indicateur 1.1 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
% de cours à effectifs allégés	58,4 %	61,4 %		≥ 60 %
Taux de dédoublement en classe de seconde (constat)	42,7 %	51,4 %		(constat)

Indicateur 1.2 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Equilibre filles-garçons (constat)	50 % filles	50 % filles		(constat)
Par division de seconde (Mesuré en écart maxi)	2	1		≤ 2

Indicateur 1.3 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Nombre d'élèves aux résultats fragiles à l'entrée en seconde (constat)	18	36		(constat)
(Mesuré en écart maxi)	1	1		≤ 2

Indicateur 1.4 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Nombre d'élèves aux résultats solides à l'entrée en seconde (constat)	144	108		(constat)
(Mesuré en écart maxi)	1	1		≤ 2

Indicateur 1.5 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Résultats aux Baccalauréats				
Bac série L	90,0 %			≥ 95 %
Bac série ES	95,9 %			≥ 95 %
Bac série S	94,3 %			≥ 95 %
Bac série STMG	95,6 %			≥ 95 %

Objectif 2 :

- ✓ Renforcer l'ambition pour l'enseignement supérieur (Continuum des parcours Bac -3 / Bac +3) en aidant les élèves à construire une image positive de leurs propres capacités et compétences.

Indicateur 2.1 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Nb d'actions de présentations et de valorisation des séries	3	4		≥ 5

Indicateur 2.2 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
% de filles qui sollicitent une 1ère scientifique (S ; STI2D ; STL)	33,5 %			≥ 40 %
% filles qui intègrent une filière scientifique Post BAC	28,3 %			≥ 35 %
% garçons qui intègrent une filière scientifique Post BAC	44,6 %			(constat)

Indicateur 2.3 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Nombre d'actions culturelles	57			

Indicateur 2.4 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Nombre d'élèves engagés dans des actions citoyennes. (CVL-MDL-Happy Chandara- PSC1)	56	38		≥ 80

Indicateur 2.5 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Nombre de projets menés avec l'Enseignement Supérieur.	4	4		≥ 6

Indicateur 2.6 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Taux de passage de Terminale vers l'Enseignement Supérieur	93,87 %			≥ 95 %

Indicateur 2.7 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Taux de passage de Terminale générale vers CPGE	10,1 %			≥ 15 %
vers PACES	16,4 %			(constat)

Indicateur 2.8 :	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2018- 2019
Taux de passage de Terminale technologique vers IUT	8,7 %			≥ 12 %

Article 3 : Engagement de l'autorité académique

L'autorité académique s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat d'objectifs du lycée sur les champs suivants :

- Expertise, conseils, aide au diagnostic et à l'autoévaluation par les corps d'inspection et les services par l'intermédiaire de l'outil QualÉduc.
- Accompagnement et formation des équipes enseignantes en particulier dans le cadre des FIL.
- Prise en compte du contrat d'objectifs par tous les inspecteurs dans le cadre de leurs visites et/ou inspections en établissement.

Article 4 : Information de la collectivité territoriale de rattachement

Le contenu du présent contrat est communiqué par l'établissement à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du conseil d'administration portant sur le projet de contrat.

Article 5 : Suivi - évaluation

L'évaluation vise à apprécier l'atteinte des objectifs et à produire une analyse critique des ressources mobilisées à des fins pédagogiques et éducatives. Au terme du contrat, une synthèse sera réalisée et soumise à l'autorité académique.

Le suivi et l'évaluation sont réalisés au sein de l'établissement en impliquant le conseil pédagogique et le ou les inspecteurs correspondants.

L'analyse des effets du contrat sera présentée dans le rapport annuel d'activités et de performance (RAAP) soumis au conseil d'administration et transmis à l'autorité académique.

Une évaluation biennale est prévue par l'autorité académique.

Article 6 : Durée

Le contrat est prévu pour une durée maximale de 4 ans.

Vu le conseil d'administration réuni le **16 mai 2017**

Fait à Bruz, le 16 mai 2017

Le Recteur de l'Académie de Rennes

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
De l'Education Nationale

Thierry TERRET

Christian WILLHELM

Le Proviseur,

Gilles NOTTEBART